La définition du digital payment token en matière de GST

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La définition retenue pour la GST est plus étroite que celle du Payment Services Act et plus étroite que la notion de jeton de paiement du Guide relatif à l'impôt sur le revenu. Un jeton numérique est une représentation numérique de valeur sécurisée par cryptographie, qui peut être transférée, stockée ou négociée électroniquement. Il ne constitue un digital payment token aux fins de la GST que s'il remplit en outre quatre conditions. Il doit être exprimé en unités. Il doit être conçu pour être fongible. Il ne doit être libellé dans aucune monnaie et ne doit pas être indexé par son émetteur sur une monnaie. Il doit être, ou être destiné à être, un moyen d'échange accepté par le public ou une partie du public sans restriction substantielle quant à son utilisation comme contrepartie.[1]

Trois exclusions complètent la définition. La monnaie est exclue. Est exclu un jeton qui serait exonéré au titre de la partie I de la Fourth Schedule pour une raison autre que sa qualité de DPT, ce qui retire de la catégorie des DPT les jetons d'investissement et les dérivés et les place sous les exonérations existantes des services financiers. Est enfin exclu un jeton qui confère un droit à des biens ou à des services de la part d'une ou de plusieurs personnes déterminées et qui cesse de fonctionner comme moyen d'échange une fois ce droit exercé, ce qui retire les jetons

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

d'utilité et les jetons assimilables à des bons.[2] Le bitcoin, l'ether, le litecoin et les actifs comparables des blockchains publiques remplissent les conditions. Les jetons propres à une plateforme et utilisables uniquement sur celle-ci ne les remplissent pas.

Jeton	**Catégorie GST**	**Traitement en cas d'échange contre de la monnaie fiduciaire**
Bitcoin, Ether, Solana	Digital payment token	Exonéré (taux zéro si le client relève de l'étranger)
USDC, USDT, XSGD (indexés sur une monnaie)	Pas un DPT ; traité comme un dérivé	Exonéré en vertu du para. 1(j), Part I, Fourth Schedule
Action ou obligation tokenisée	Pas un DPT ; valeur mobilière	Exonéré en tant que service financier
Jeton d'utilité pour les services propres d'une plateforme	Pas un DPT ; assimilable à un bon	Taux normal, en tant que paiement anticipé du service
NFT (unique, non fongible)	Pas un DPT	Taux normal s'il est fourni par un assujetti immatriculé à un client singapourien
Jeton de gouvernance négocié sur des plateformes	DPT s'il fonctionne comme moyen d'échange	Exonéré ; qualification dépendant des faits
Wrapped Bitcoin	DPT s'il est fongible et utilisé comme moyen d'échange	Exonéré ; qualification dépendant des faits

La qualification est une question de fait, et elle évolue. Un jeton de gouvernance émis pour voter sur un protocole peut naître en dehors de la définition et y entrer une fois que des plateformes le cotent et que des commerçants l'acceptent. L'IRAS a indiqué qu'elle examinera la conception du jeton et son utilisation effective au moment de l'opération, ce qui signifie qu'un émetteur immatriculé à la GST doit réexaminer périodiquement la qualification de son propre jeton.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. IRAS, e-Tax Guide *GST: Digital Payment Tokens*, troisième édition, 30 janvier 2026, section 5 (définition du digital payment token : unité, fongibilité, absence de libellé ou d'indexation monétaire, moyen d'échange accepté par le public). ↩
2. IRAS, e-Tax Guide *GST: Digital Payment Tokens*, troisième édition, 30 janvier 2026, section 5 (exclusions : monnaie, jetons exonérés pour d'autres motifs en vertu de la Part I de la Fourth Schedule, jetons de type bon). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com